

CERCLE D'ÉTUDES TODDIENNES

L'origine des systèmes familiaux. Tome I. L'Eurasie

Paris, Gallimard, 2011, 755 p.

Résumé

L'origine des systèmes familiaux contient dans son titre même les deux ambitions du livre : « origine » pour les aspects diachroniques, « systèmes » pour les aspects synchroniques. C'est-à-dire que Todd a pu dans cette somme mettre en diachronie ce qu'il étudiait en synchronie dans ses précédents ouvrages, en particulier *La troisième planète* et *L'invention de l'Europe*. Il ne s'agit donc plus d'observer seulement des corrélations entre systèmes familiaux et éléments idéologiques – la famille communautaire et le communisme, la famille nucléaire absolue et le libéralisme – mais de rendre compte de l'évolution historique et anthropologique des systèmes familiaux dans leur ensemble.

Enquête dans l'espace puis dans le temps, chaque grand pan du livre s'attache à déterminer la progression de la patrilinéarité qui transcende la plupart des systèmes familiaux souche et communautaire, en Chine, en Inde, en Asie du Sud-est, en Europe et, enfin, au Moyen-Orient. C'est cette émergence patrilinéaire forte, de niveaux 1, 2 et 3, que l'A. s'attache à suivre dans sa diffusion. D'abord présente au Moyen-Orient – bien que cela vienne en dernier dans le livre –, puis en Chine et en Inde du Nord, la patrilinéarité, fondée dans un premier temps sur la primogéniture selon l'A., a conduit à un abaissement considérable du statut des femmes. Elle a également mené à l'abandon progressif de l'organisation familiale nucléaire indifférenciée – à corésidence temporaire des enfants mariés avec leurs parents – qui n'a plus subsisté que dans les marges du continent eurasiatique. Car la patrilinéarité comme idéologie de la parenté et de la famille s'est diffusée de ses espaces centraux où elle prit son essor vers ses périphéries. L'A. met aussi en évidence que des systèmes matrilineaires ou seulement matrilocaux sont souvent en contact avec cette patrilinéarité conquérante. Dès lors, il s'agit bien plus d'une réaction défensive à la diffusion patrilinéaire qu'un fait anthropologique autonome.

L'un des aspects les plus importants du livre consiste à faire l'hypothèse d'une évolution relativement limpide allant de la famille nucléaire originelle à la famille communautaire en passant par la famille souche. En Mésopotamie comme en Chine, il apparaît que les contacts entre sédentaires à primogéniture et nomades avec égalité des fils aient eu pour résultat la famille communautaire patriarcale, qu'elle soit chinoise exogame ou qu'elle devienne arabe endogame. Ce modèle évolutif ne se retrouvant pas en Europe, imparfaitement mis en évidence en Inde et faisant même encore question au Moyen-Orient, reste à étayer dans le tome II.

Compte-rendu détaillé

L'origine des systèmes familiaux d'Emmanuel Todd fait partie de ces ouvrages qui marquent le point d'aboutissement d'une recherche. L'ouvrage contient la force de la théorie et la limpidité de son énonciation.

Introduction

L'A. y rappelle d'abord ses quarante années de recherche dans le domaine des organisations familiales, recherche basée sur un constat donnant lieu à une hypothèse mettant en adéquation idéologie se développant et valeurs issues de la structure familiale présente. Mais il précise aussitôt : « La famille est une variable explicative très puissante, mais elle n'est pas tout, d'autant qu'elle n'est pas un élément de structure sociale immobile » (p. 15) ; il ajoute : « L'originalité de mon modèle ne venait aucunement de l'affirmation que la famille est une infrastructure et l'idéologie une superstructure, mais de ce qu'il passât avec succès l'épreuve d'une vérification empirique » (p. 22). Critiquant vivement le « penser structure », il réhabilite l'anthropologie sociale pré-structuraliste par l'adoption d'une vision évolutionniste des structures familiales et véritablement non ethnocentriste en intégrant les données européennes dans cette anthropologie de la famille. Et pour lui, cette anthropologie commence en Angleterre avec les travaux de **Laslett** et de **Macfarlane**. Si le second a établi une corrélation entre l'idéologie d'un groupe social et ses valeurs familiales, le premier ouvrit la porte sur la possibilité de considérer une famille nucléaire ancienne.

L'approche évolutionniste s'appuie sur la réhabilitation d'un outil autrefois connu des anthropologues, abandonné par eux mais conservé par les linguistes lorsqu'il s'agit d'avoir une compréhension généalogique des familles de langues : le Principe de Conservation des Zones Périphériques². Ainsi peut-on suivre sur une carte les innovations et leur progression d'un centre vers la périphérie mais aussi les réactions à ces innovations à leur lisière (p. 26-27). C'est ce **PCZP** qui permet de lire spatialement l'évolution des types familiaux et, donc, de mettre en évidence cette révolution copernicienne : « C'est le paradoxe central de ce livre qui va retrouver au plus profond du passé notre présent occidental. Les formes autrefois considérées comme archaïques par l'ethnologie européenne (grande famille indivise, famille souche) apparaîtront en revanche comme des constructions de l'histoire, en aucun cas comme les restes d'une primitivité » (p. 35). À ce propos, il importe de se rendre compte que cette primitivité est le fait d'esprits européens dont les terrains ethnologiques étaient africains et asiatiques, tandis que des anthropologues comme Lowie et Murdock pouvaient établir la nucléarité originelle de la famille puisque « leurs primitifs » étaient amérindiens (p. 31-32). Ce qu'il faut dire à ce sujet, c'est que la famille primordiale se déterminait essentiellement par la notion d'indifférenciation : « N'étant structurée ni par le principe patrilocal qui définirait automatiquement comme membres les fils, leurs conjoints et leurs enfants, ou par le principe matrilocal qui désignerait les filles, leurs maris et leurs enfants, la bande locale primordiale se caractérise, pour ce qui concerne l'affiliation, par l'option et la flexibilité » (p. 34). Dès lors, l'évolution qui est envisagée part de ce groupe familial lâche (indifférencié) et souple (bilatéral) pour aller vers des organisations plus rigides et, pour certaines, complexes.

Chapitre I : À la recherche d'une typologie

L'A. rappelle d'abord le manque de coopération entre anthropologues et historiens pour établir des catégories. Comme il l'énonce en note : « Pour les sciences humaines, la transmission des découvertes semble parfois aussi difficiles que les découvertes elles-mêmes » (p. 675). Peu auparavant (p. 42), il a expliqué pourquoi il ne fait pas des mariages la base de son travail, les

spécialistes de la parenté se fondant sur les alliances étant pris au piège de la théorisation complexe et sans issue. C'est pourquoi sa démarche avait très vite reposé sur la « **Sainte Trinité Leplaysienne** » (p. 46), reconnaissant qu'il en avait même été un adepte zélé au point de ne pas accorder de souplesse et de nuance au paradigme. C'est avec Le Penven pour la Bretagne (p. 48) et Kirchoff pour la famille communautaire (p. 55) qu'il en vint à envisager des catégories intermédiaires entre familles nucléaires, souches et communautaires, et la possibilité de systèmes communautaires non patriarcaux. Dès lors, les notions de patrilocalité, de matrilocalité et de bilocalité prirent toute leur importance afin d'établir ces catégories intermédiaires. C'est ainsi que la famille communautaire suppose trois variantes, de même la famille souche, bien que la variante bilocale soit souvent peu évidente : « Il me semble qu'à 75% de patrilocalité ou matrilocalité nous sommes à peu près certains qu'un principe idéologique sous-jacent dirige le choix des familles » (p. 58).

À ce propos, l'A. évoque longuement la question de la corésidence temporaire et, notamment, le « **cycle alpha** » (p. 60-61) : les enfants partent les uns après les autres jusqu'au dernier qui reste pour s'occuper de ses parents. Cette ultimogéniture se situe dans un contexte nucléaire (axe horizontal) mais peut tout aussi bien exister dans un contexte souche (axe vertical) : « Le problème est qu'il n'est pas toujours possible en pratique de dire à quel système on a affaire. En Allemagne ou au Japon, les zones d'ultimogénitures correspondent plutôt à la famille souche, mais pas toujours. En Bretagne, ce serait plutôt l'inverse, avec des exceptions, également inverses » (p. 63-64). De là, il en vient également à évoquer le *compound*, qu'il traduit par « enclos » (p. 68). Pour les anthropologues, la proximité des foyers est telle qu'elle peut conduire à penser qu'il s'agit soit de familles nucléaires juxtaposées, voire partageant un même espace – « plusieurs cuisines d'un couple peuvent cohabiter dans une habitation » (p. 70) –, soit de familles communautaires. Du fait de l'aspect primordial et indifférencié du modèle nucléaire de la famille, il génère de nombreuses formes intermédiaires qu'il importe peu de catégoriser, l'essentiel étant d'en rester aux formes nucléaires patrilocales, matrilocales et bilocales : « famille nucléaire à corésidence temporaire et famille nucléaire avec proximité ne constituent que deux nuances à l'intérieur d'un type », même si « la famille nucléaire intégrée à un enclos représente (...) nettement plus que la corésidence temporaire » puisqu'elle est une « catégorie intermédiaire à la famille nucléaire à corésidence temporaire et à la famille communautaire » (p. 73). On en déduit donc, ce que l'A. n'énonce pas véritablement dans le cœur de sa démonstration, que le passage du modèle nucléaire au modèle communautaire sans passer par la famille souche est théoriquement possible.

Au terme de cette discussion, l'A. établit donc 6 catégories de type nucléaire (3 à corésidence temporaire et 3 intégrés, donc résiduels car se situant encore dans un groupe humain restreint : voir la carte p. 103), déclinées à chaque fois en patrilocale, matrilocale et bilocale, en plus des 2 catégories qui lui sont chères : nucléaire égalitaire du Bassin parisien et nucléaire absolu anglais. Le type souche comporte, quant à lui, 4 catégories si l'on prend en compte le cas à corésidence temporaire avec ultimogéniture. Le type communautaire, le plus complexe dans son organisation mais le plus simple à catégoriser, ne comporte que les 3 formes patrilocale, matrilocale et bilocale. C'est ainsi que l'A. aboutit à **15 types** (p. 83), plus ou moins réels, la typologie proposée se voulant ouverte et flexible : « La vérité est qu'une typologie, si elle fournit une commodité d'exposition des données, à la manière d'un plan ou d'un schéma, n'est en elle-même d'aucune utilité scientifique. Elle ne présente d'intérêt que si elle est mise en relation avec une ou plusieurs autres variables qui lui sont extérieures » (p. 82). Dans cet esprit, on peut ainsi souligner et retenir que les familles nucléaires à corésidence temporaire, donc proches de la famille nucléaire originelle indifférenciée, ont pu évoluer

dans deux directions distinctes, soit vers une nucléarité accentuée, soit vers une corésidence définitive (souche et communautaire), la sédentarisation pouvant être un principe dynamique de cette évolution pour les deux options (p. 74).

Chapitre II : Vue d'ensemble : bilocalité, patrilocalité, matrilocalité en Eurasie

C'est dans ce chapitre que l'on trouve en nombre des cartes bien utiles pour comprendre la répartition des types familiaux à l'échelle eurasiatique et pour mieux saisir la théorie évolutionniste de l'A. S'appuyant sur un échantillon de 214 populations (tableau p. 91), il en résulte que les types dominants sont le nucléaire patrilocal (30%), le communautaire patrilocal (29%) et le type souche patrilocal (9%), bref qu'il y a une prédominance écrasante de la patrilocalité, particulièrement quand le système familial est communautaire (p. 93). Avec des chiffres moindres – mais les catégories du type nucléaire sont plus nombreuses –, un lien peut être établi entre système nucléaire et bilocalité (Europe et Asie lointaine, carte II.3, p. 95). L'A. remarque aussi que **l'espace central de l'Eurasie n'est pas communautaire mais patrilinéaire** (p. 102). Cette patrilinéarité intégrait (et/ou déterminait ?) des structures familiales nucléaires à corésidence temporaire patrilocale. Ainsi, à partir d'un foyer patrilinéaire, six blocs communautaires se sont plus ou moins étendus, les blocs chinois, indiens et arabo-musulmans étant les plus développés (voir la carte de synthèse II.10, p. 103). La matrilocalité se situe en lisière de ces blocs, ce qui indique que « la matrilocalité, particulièrement dans la forme maximale qu'exprime la matrilinearité, s'explique par un phénomène de contre-imitation » (p. 108). C'est donc bien plus une réaction à une patrilinéarisation expansionniste qu'une évolution endogène à partir d'une parenté indifférenciée et d'un mode d'établissement bilocal. Cette patrilinéarisation s'avère ainsi être le trait fondamental, voire le moteur, de l'évolution des structures familiales en Eurasie. Pour parvenir à en faire la démonstration et rendre compte du puzzle des types familiaux à cette échelle continentale, l'A. insiste sur le fait qu'il faut ajouter « à l'examen de la carte celui des données historiques (...), combiner analyse spatiale et analyse temporelle » (p. 108).

Chapitre III : La Chine et sa périphérie. Asie centrale et du Nord

L'espace chinois est communautaire, mais ses périphéries, au sud comme au nord et à l'est ne le sont pas (carte p. 112). Par exemple, les nomades de l'extrême nord-est de la Sibérie sont dans l'ensemble bilocaux à corésidence temporaire (p. 120-121). Les désormais fameux **Na de la Chine méridionale**, patrilocaux pour la couche supérieure de la société et, surtout, matrilocaux et matrilineaires pour le reste, sont surtout le résultat de l'influence chinoise : « l'irruption d'un modèle patrilocal porté par une civilisation puissante dans une région isolée où subsistait un système nucléaire à corésidence temporaire bilocal a pu provoquer deux phénomènes complémentaires. En haut de la pyramide sociale, dans l'aristocratie, la patrilocalité a été imitée (...). Dans le gros de la population en revanche, l'idée de communautarisme est aussi passée, également mêlée de droit d'aînesse, mais le statut traditionnellement élevé de la femme a résisté, produisant même une réaffirmation : le principe patrilinéaire de la famille chinoise s'est inversé pour devenir matrilinearité » (p. 129).

Historiquement, voici comment l'évolution est expliquée : « Situés sur la périphérie la plus lointaine, les types bilocaux sont clairement les plus anciens. Au centre, la patrilocalité apparaît comme l'innovation fondamentale. Placée sur une couronne intermédiaire, la matrilocalité apparaît comme un phénomène de front de contact » (p. 130). S'attachant à expliquer l'émergence du trait patrilinéaire, l'A. plonge dans le lointain passé des empires chinois et fait remonter l'apparition de la primogéniture dynastique sous les Zhou vers 1100 AEC (p. 133). **La longue histoire documentée et ininterrompue de la Chine permet d'en faire un lieu d'observation privilégié.** C'est ainsi que l'A. écrit : « L'association initiale entre famille souche et idéologie patrilinéaire implique que l'on

envisage sérieusement la famille souche patrilocale comme une origine possible du principe patrilinéaire » (p. 135), l'existence de ce même principe chez les éleveurs nomades en dehors de toute organisation souche de la famille serait postérieure (p. 136). Le nomadisme steppique, apparu vers le IX^e siècle AEC, aurait acquis ce trait par contact avec le Moyen-Orient et la Chine : « le premier soupçon de clan symétrisé – et donc patrilinéaire – concerne une population située au contact immédiat de la Chine du Nord » (p. 145).

Ce concept de clan symétrisé, impliquant l'égalité des frères dans un cadre de patrilinéarité accentuée, aurait à son tour influencé la Chine pour en faire l'empire qu'elle fut : « Un clan patrilinéaire est comme une armée établie dans le civil. Projeté sur un système sédentaire, il peut conduire à une réorganisation de l'armée, mais aussi à une rationalisation de type purement administratif. **La notion de symétrie est essentielle à l'idée d'empire** » (p. 153). En revanche, à la différence de la famille souche, il est difficile de voir l'avantage économique de la famille communautaire une fois celle-ci réalisée puisqu'elle ne permet pas l'indivision du patrimoine très longtemps (p. 147). Il reste que « la radicalisation du principe patrilocal, qui passe du niveau 1, imparfait, à un niveau 2 qui ne tolère plus la succession par une fille en l'absence de fils, est manifeste dès le premier empereur » (p. 149), il y a plus de deux mille ans. Quand la famille communautaire est installée depuis une si longue période, le statut des femmes est très bas. Ceci explique pourquoi la femme russe était bien moins dominée par les hommes (père, frères, mari) que la femme chinoise (p. 155).

Chapitre IV : Le Japon

Dans ce chapitre, l'A. s'essaye surtout à nuancer la notion de famille souche dans ce pays. Il apparaît en fait que la situation est plus surprenante qu'il n'y paraît, notamment dans le Nord-Est (p. 171), qui l'adopta en l'adaptant, produisant ainsi un système hybride souche et à corésidence temporaire additionnelle avec une nuance d'ultimogéniture (p. 181). Historiquement, la primogéniture apparaît vers les XIII^e-XIV^e siècles et ce ne sont pas les contacts tardifs avec la Chine ou la Corée qui sont en mesure de l'expliquer (p. 177-179). Sans surprise, la population aïnou de Hokkaido a conservé des traits primordiaux, « sa localisation à l'extrémité nord-est de l'Eurasie la définit comme périphérique et archaïque » (p. 187).

Après une discussion au sujet de la très relative endogamie ayant existé au Japon, pour des raisons bien souvent d'isolat géographique ou de fermeture sur lui-même d'un groupe social, l'A. ajoute une note au sujet de **la Corée**, devenue souche après son voisin insulaire mais étant, quant à elle, résolument exogame (p. 190-193).

Chapitre V : Le sous-continent indien

L'espace indien, par son étendue, plus encore par sa densité démographique et son histoire ancienne (civilisation de l'Indus, invasion des Aryas), est tout aussi important que la Chine. La colonisation britannique ayant recensé rigoureusement les populations, des données statistiques sur la taille des ménages permettent d'en avoir une vision précise : les familles communautaires patrilocales se situent dans la partie nord-ouest du sous-continent indien (Pakistan et Inde), diffusant vers le sud et l'est (Bangladesh) (p. 203). Concernant cette diffusion, un élément important est à souligner : « **L'augmentation de la complexité des ménages à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale et rituelle de l'Inde est un trait commun au Nord et au Sud.** Dans le Sud, on passe de la famille nucléaire à corésidence temporaire patrilocale à la famille communautaire lorsque l'on glisse des castes paysannes aux brahmanes. Dans le Nord, on constate que la famille communautaire est

moins bien réalisée dans les basses castes que dans les castes moyennes et hautes » (p. 212). Le conservatisme des zones périphériques s'y observe, par exemple au **Sri Lanka**, même si la notion d'enclos (*compound*) est à relever concernant des familles nucléaires agrégées les unes aux autres, et, sans surprise, dans les îles Andaman où les chasseurs-cueilleurs vivaient dans des familles nucléaires bilocales intégrées dans un groupe mobile (p. 215-216). La famille souche, quant à elle, est surtout présente dans l'espace et la bordure himalayens, malgré quelques traces souches dans le Sud (Kerala), avec une particularité polyandre bien connue : « La réalité de la polyandrie tibétaine, c'est le privilège du frère aîné, qui seul a le droit de se marier mais accorde à ses frères cadets un accès sexuel à son épouse. L'ensemble permet d'éviter une fragmentation de la maison et de la terre. Pour parvenir au même résultat, la famille souche chrétienne d'Europe ajoutait parfois à la primogéniture une condamnation des frères cadets au célibat et à l'abstinence » (p. 217). À noter la très forte patrilinéarité dans un cadre souche chez les Sikhs du Pendjab (p. 218-219).

Historiquement, la situation est relativement simple à résumer : « Les lois de Manou [qui] remontent sans doute dans leur forme définitive au II^e ou III^e siècle de l'ère commune (...) nous permettent d'évoquer un passage de la famille souche à la famille communautaire vers l'an 0 » (p. 221) ; « Quels que soient nos doutes sur l'application réelle des règles à l'époque – incertaine – de rédaction des lois de Manou, nous devons admettre l'existence d'une phase souche (avec ou sans corésidence temporaire additionnelle) en Inde du Nord-Ouest (...). La région souche constituée par l'**Himalaya** et son piémont ne serait que le reste d'une zone autrefois beaucoup plus vaste s'étendant sur une bonne partie du Nord, comprenant la vallée de l'Indus et les deux tiers supérieurs de la plaine du Gange » (p. 224). Dès lors, la diffusion s'est faite en direction du Sud, ne pratiquant que des formes modérées de primogéniture (p. 226). La patrilinéarité, selon l'A., aurait acquis le trait symétrique au gré des invasions nomades par ce même Nord-Ouest au cours des siècles (cartes p. 231), notamment de nomades musulmans, renforçant de fait le système communautaire. Mais des doutes subsistent pour valider pleinement la théorie faisant de l'étape souche celle qui conditionne le passage à la famille communautaire patrilinéaire (p. 233).

La durée de l'imprégnation patrilinéaire explique le statut très bas des femmes en Inde, le *sex ratio* s'avérant particulièrement élevé dans la partie nord du pays et à l'est aussi (p. 234). Il n'y a qu'au **Kerala** que le nombre de filles nées est légèrement supérieur au nombre de garçons, la parenté y étant matrilineaire (p. 241-242). Très largement exogame dans sa partie patrilinéaire, l'Inde offre aux anthropologues de la parenté le système dravidien dans sa partie sud, endogame en ce qu'il favorise le mariage entre cousins croisés (enfants d'un frère et d'une sœur). Mais pour l'A., « ce type d'endogamie est un correctif puissant à l'idéologie patrilinéaire dans la mesure où il définit comme primordiaux des liens échappant à la parenté exclusive par les mâles » (p. 247). Il ajoute au sujet du Kerala, situé au sud-ouest : « Il a résisté pour l'essentiel à la patrilinéarisation par une réaction dissociative matrilineaire. Le statut des femmes y est resté élevé. Le taux relativement bas de mariages entre cousins croisés du Kerala pourrait tout simplement représenter le niveau ancien de la pratique du Sud, le taux le plus périphérique étant le plus archaïque. Accepter cette idée suggère que le mariage entre cousins croisés aurait pu être dopé dans le reste du pays dravidien (en Andhra Pradesh, au Karnataka, au Tamil Nadu) par la patrilinéarisation » (p. 248).

Chapitre VI : L'Asie du Sud-est

Compte tenu de la position excentrée de cette partie du monde eurasiatique, la famille nucléaire y est dominante et corrobore donc la thèse du livre qui présente ce type familial comme étant périphérique et archaïque (p. 261). Les ensembles patrilocaux s'expliquent vraisemblablement par le **contact avec**

la Chine (Vietnam du Nord) et la **diffusion de l'hindouisme**. La prédominance, au contact de cette patrilocalité, de la « famille nucléaire à corésidence temporaire matrilocale et ultimogéniture sur un espace culturellement très varié [de la Birmanie à l'Indonésie en passant par la Thaïlande et le Cambodge] » (p. 285 – carte p. 265) s'expliquerait ainsi : « Le principe patrilinéaire arrivé d'Inde a touché les monarchies et les aristocraties, mais il n'avait alors atteint que son premier niveau (...). Si l'on passe aux niveaux moyen et inférieur de la structure sociale, l'importation culturelle a probablement eu un tout autre effet, celui d'une réaction négative dissociative, l'inflexion matrilocale d'un système à l'origine indifférencié » (p. 288). L'exemple des Menangkabau de Sumatra est significatif car leur système de parenté matrilineaire, non abordé historiquement par les anthropologues, ne s'explique que par un rejet de la classe dominante : « entre 1803 et 1837, une révolution islamique, les *padri wars*, a abouti à l'extermination de l'aristocratie régnante et du principe patrilinéaire » (p. 294).

Selon la carte sur les systèmes familiaux bilocaux (p. 275), on constate leur forte présence le plus à l'est de cette région, bien que l'A. se trouve confronté à la difficulté de la présence d'une « primogéniture périphérique ». Il semble évident que celle-ci s'explique par les **migrations austronésiennes** qui vont s'étendre au-delà de l'Eurasie, tant à l'ouest (Madagascar) qu'à l'est (Pacifique), donc « un principe de primogéniture, faiblement ou pas du tout associé à l'idée de patrilinéarité » (p. 297). Quant aux pratiques matrimoniales, elles sont assez entremêlées comme pour les types familiaux bien que présentant malgré tout une exogamie tempérée supportant des cas d'endogamie. Mais l'essentiel tient à l'exogamie quadrilatérale, qui interdit le mariage avec les quatre types de cousins, chez les chasseurs-cueilleurs en position de grande périphérie géographique (p. 298-299). Il ressort donc de ce chapitre une confirmation de la thèse générale sans que celle-ci en soit pleinement renforcée tant les données s'avèrent complexes à interpréter historiquement. L'une des principales difficultés est d'expliquer la relative absence de familles souches dans un monde agricole censé la favoriser : « Doit-on considérer que la matrilocalité elle-même a bloqué le développement de l'idée souche ? » (p. 295).

Chapitre VII : L'Europe. Une introduction

En position de périphérie, la péninsule européenne est comparable à l'Asie du Nord-Est et à celle du Sud-Est, avec ses spécificités dues à certaines conditions historiques qui en ont fait assez tardivement un « centre » géographique. L'A. fait état d'évolutions endogènes, tant de la famille nucléaire elle-même que vers la famille souche, la pénétration patrilinéaire venue de l'est n'ayant pas atteint les zones les plus au nord et à l'ouest de l'Europe (p. 307).

Chapitre VIII : L'Europe patrilinéaire

L'espace patrilinéaire européen se situe au Nord-Est et au Sud-Est jusqu'en Italie centrale (carte p. 315). La pénétration patrilinéaire au nord a été moins loin qu'au sud, où celle-ci est particulièrement bien représentée dans les Balkans, puisque, par exemple, la Pologne en est exclue. Mais la patrilinéarité en Europe ne peut s'expliquer par simple diffusion récente, c'est pourquoi l'A. interroge l'Antiquité gréco-romaine. En ce qui concerne la Grèce archaïque et classique, « la mobilité des individus grecs, durant toute l'Antiquité, fut un trait culturel constant » et signale un système familial ouvert bien que patrilocal (p. 336). Pour ce qui est de Rome, la **gens patrilinéaire et symétrisée**, donc avec égalité des fils, « était une institution patricienne et il n'apparaît pas exagérément audacieux de faire l'hypothèse d'une famille plébéienne plus nucléaire, plus conjugale, plus féministe que la famille aristocratique » (p. 340). Le monde indifférencié qui entourait Rome explique en grande partie la réversion ou l'involution vers la nucléarité à mesure que l'Empire

s'étendait – « le vaincu a agi sur le vainqueur » (p. 347) –, ce qui explique aussi le modèle familial de référence du christianisme (p. 355). L'A. va plus loin en posant comme hypothèse que la patrilinéarité romaine avec égalité des frères aurait laissé son empreinte dans le modèle familial nucléaire égalitaire (p. 341).

D'un point de vue historique toujours, il semble bien que la patrilinéarité en Italie du Nord et dans les Balkans soit issue des Avars à compter du VI^e siècle EC, transmise aux Lombards et aux Slaves (p. 360), donc précédant de loin la présence turque qui n'aurait que renforcé ce trait presque mille ans plus tard. Au nord, la Russie, influençant les pays de la Baltique, tiendrait sa patrilinéarité des Mongols de la Horde d'or dominants aux XIII^e-XV^e siècles et l'A. fait l'hypothèse au XVII^e siècle d'une corrélation entre l'institution du servage et l'apparition au préalable de ménages communautaires : « **Structures agraires et structures familiales** constituent, en Russie comme ailleurs, un tout, et définissent ensemble un système anthropologique » (p. 365). La particularité de la patrilinéarité accentuée en Europe est qu'elle est indépendante de l'apparition de la famille souche comme étape intermédiaire entre la famille nucléaire et la famille communautaire. Apparue en Allemagne, celle-ci se diffusera vers l'est par, notamment, un processus de colonisation paysan (p. 368), sans toutefois générer ou se transformer en système communautaire. À ce stade, on peut donc en déduire l'existence d'une tension théorique entre l'émergence de la primogéniture et l'égalité des frères dans des clans symétrisés au lieu d'y voir une convergence conduisant au système familial communautaire.

Chapitre IX : L'Europe du Centre et de l'Ouest. 1. Description

Cette partie géographique du continent eurasiatique est celle qui est la mieux maîtrisée par l'A. puisqu'elle fut l'objet d'un précédent livre qui est un jalon important dans son œuvre : *L'invention de l'Europe*. La famille souche est bien présente en Europe, de part et d'autre des Pyrénées, patrilocale mais aussi matrilocale par exemple au nord du Portugal, et dans un ensemble germanique assez vaste. **La famille nucléaire égalitaire et la famille nucléaire absolue** sont des spécificités européennes, présentes dans un vaste Bassin parisien et en Angleterre, car ces systèmes conjugaux sont éloignés de la famille originelle indifférenciée. Pour la première, la norme en matière d'héritage l'éloigne de la seconde qui privilégie le testament : la famille nucléaire égalitaire a rigidifié la famille d'origine en égalitarisme tandis que la famille nucléaire absolue l'a intensifiée en désolidarisant l'individu de sa famille initiale – « Cette nucléarité ne coïncidait pas comme dans la France du Bassin parisien avec une division égalitaire de l'héritage. Un mélange instable combinant idéal de succession unique et pratique extensive du testament accompagnait en Angleterre la nucléarité de la famille » (p. 399). Ainsi, la famille nucléaire ancienne n'est donc presque plus présente dans cette périphérie de l'Europe de l'Ouest, seules des traces subsistent dans des marges étroites au pays de Galles ou dans l'ouest de l'Écosse : « Les concepts de corésidence temporaire et de reprise de la maison par le dernier-né nous permettent d'envisager des systèmes familiaux nucléaires un peu flous » (p. 401).

Des espaces périphériques comme l'Irlande ou la Bretagne bretonnante (p. 396-399 et 418-420) ont subi des évolutions rapides au XIX^e siècle (conséquence de la grande famine pour la première) et demeurent donc également flous. Quant à la Pologne, dans une position de marge malgré sa centralité, elle est difficile à caractériser coïncée qu'elle fut entre la famille souche allemande et la famille communautaire russe (p. 413-417). Il est aussi parfois possible de trouver des **formes combinées égalitaire/absolue**, comme dans les départements français de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine où existe « un véritable tabou sur la corésidence de

parents et d'enfants mariés » se combinant « avec une règle d'égalité » (p. 420). Dès lors, la famille nucléaire à corésidence temporaire ne se trouve plus que dans quelques zones centrales de la péninsule eurasiatique (Wallons en Belgique), ayant donc échappé à diverses influences, et en position très périphérique comme en Islande, sans oublier bien sûr, les **Lapons** dans le nord de la Scandinavie, comparables aux Tchouktches de l'extrême Asie du Nord-Est : « une famille nucléaire encadrée par un groupe de parenté bilatéral » (p. 120) ; « Le système lapon, avec ses frères, ses sœurs et leurs conjoints, apparaît, au terme de cette description, comme l'extrémité d'un continuum européen archaïque plutôt que comme un système extérieur » (p. 425).

Chapitre X : L'Europe du Centre et de l'Ouest. 2. Interprétation historique

Ce chapitre est à nos yeux le plus dispensable du livre car des éléments d'explication historique se trouvaient déjà dans le chapitre précédent. Apparue d'elle-même, la famille souche s'est diffusée tout en rencontrant de manière étonnante la résistance de la famille nucléaire égalitaire. À la primogéniture capétienne, puis normande, qui s'exporta en Angleterre puis permit notamment la création du royaume normand de Sicile (p. 445) du fait de la nécessaire quête d'aventures des cadets, lui furent opposées des valeurs d'égalité héritées du Bas-Empire : « L'installation d'un concept inégalitaire radical dans les strates supérieures de la société – la primogéniture – a pu aussi encourager la définition, par réaction, du concept opposé d'égalité dans la partie dominée de la population » (p. 455). Comme dans le Bassin parisien, on retrouve en Angleterre « une **opposition des formes familiales du peuple et de la noblesse** », et il ne paraît pas à l'A. « exagérément audacieux de voir dans la radicalité individualiste de la famille nucléaire anglaise, qui insiste vraiment pour séparer les générations, une réaction à l'idée de famille souche portée par la noblesse » (p. 458). Le chapitre se conclut sur la constante exogame en Europe, même en terres patrilinéaires⁹ et communautaires, à l'exception là encore des Lapons ayant conservé une exogamie tempérée, autorisant donc les unions entre cousins (p. 468). On peut être surpris que l'exogamie absolue prônée par l'Église catholique et qui assimilait le mariage entre cousins à un inceste – ce qui conduisit sans doute l'anthropologie occidentale à se focaliser sur le terme et le concept (jusqu'à l'inceste de deuxième type de Françoise Héritier) – ne soit pas traitée. Pourtant, la très grande rareté de ces mariages, en France notamment, n'y peut être étrangère.

Chapitre XI : Le Moyen-Orient récent

On ne comprend pas pourquoi l'A. traite du Moyen-Orient récent et ancien après l'Europe alors que cet espace géographique, en grande partie patrilinéaire, aurait été mieux situé, selon nous, avant. Car on a l'impression de revenir en arrière tant dans l'espace que dans le temps. Reste que deux faits sont rapidement signalés : 1) l'endogamie exceptionnelle, autorisant et même préconisant les mariages avec les quatre cousines (croisée matrilatérale, croisée patrilatérale, parallèle maternelle et même croisée paternelle) (p. 479) ; 2) une patrilocalité et une patrilinéarité extrêmement dominantes – « L'homogénéité régionale et le niveau très élevé de patrilocalité sont révélateurs de l'ancienneté de la mutation patrilinéaire au Moyen-Orient » (p. 481). La famille communautaire est présente dans tout l'espace arabe, rejoignant l'espace turc et perse (carte p. 478), et l'**endogamie** est particulièrement forte dans la péninsule arabique en particulier (carte p. 509). Dès lors, la matrilocalité s'avère résiduelle et très périphérique à ces espaces (p. 484-487). Par ailleurs, il importe de noter pour nuancer la domination communautaire que la famille nucléaire patrilocale à corésidence temporaire ou avec proximité (*compound*) est bien représentée chez les nomades : « Le groupe domestique au sens strict est constitué par le couple, qui, avec ses enfants, occupe une tente indépendante. Mais une idéologie patrilinéaire de la parenté organise campements, clans et tribus »

(p. 492). En outre encore, l'endogamie qui atténue l'autorité du patriarche et protège la fille en ne la livrant pas à la brutalité potentielle d'une famille étrangère conduit l'A. à s'interroger : « Peut-être aurait-il fallu considérer la famille communautaire endogame comme une variante de la famille nucléaire intégrée patrilocale ? » (p. 497). Il semble bien que cette endogamie impliquant des formes familiales étendues soit le fait des Arabes nomades que l'islam a propagé au loin, au point que les Touaregs du Sahara en aient été le modèle matrilineaire avec hommes voilés (p. 515). Il apparaît aussi que cette endogamie dépasse l'espace de la famille communautaire et ne lui est donc pas intrinsèquement liée.

Chapitre XII : Le Moyen-Orient ancien

Comme la Chine, le Moyen-Orient fournit une documentation très ancienne grâce aux tablettes cunéiformes de Mésopotamie. Dès la fin du III^e millénaire, dans la région la plus propice à l'agriculture, la primogéniture survient dans un cadre patrilinéaire : « Dans le cas de Sumer nous pouvons sans risque faire l'hypothèse d'un rapport entre primogéniture et pression démographique, et imaginer une famille souche s'efforçant, dans un monde plein, d'empêcher la fragmentation des patrimoines » (p. 539). Dès lors, la **double part de l'aîné** au moment de l'héritage se diffusera dans le monde syro-mésopotamien pour se retrouver jusque dans le Deutéronome biblique, livre d'inspiration assyrienne (p. 541). Toutefois, l'A. le concède à demi-mot, « la double part ne définit pas d'exclusion totale », « les *Lois assyriennes* se caractérisent aussi par la très grande attention qu'elles accordent à l'indivision entre frères » (p. 553). Ainsi, l'étape souche n'est pas si flagrante en Mésopotamie – « la présence de ménages typiquement souches, incluant trois générations, n'a pas été décelée » (p. 554) –, seule la forte patrilinéarité avec égalité des frères, conduisant à un abaissement considérable du statut des femmes avec port du voile dès la fin du II^e millénaire en Assyrie, est attestée avec évidence. Bien avant cette évolution lourde de conséquences pour les filles, la conjugalité à Sumer à haute époque n'est pas contestable, notamment dans la statuaire (p. 547), elle s'est d'ailleurs maintenue longtemps sur les pourtours de la Mésopotamie (Élam, Hittites), un texte de la fin du second millénaire évoquant l'amour conjugal en des termes que l'on jugerait modernes (p. 552).

Avant d'aborder l'Égypte pharaonique, qui ne connut pas une telle évolution patrilinéaire, l'A. tente d'accorder le modèle mis en évidence pour la Chine avec la Mésopotamie (p. 558-560), en considérant l'apport des nomades amorrites dans le monde akkadien pour aboutir à la famille communautaire patrilinéaire. Telle qu'énoncée en début de chapitre – « Ce principe patrilinéaire modéré fut vraisemblablement transmis aux nomades de la steppe, qui le symétrisèrent en donnant aux frères des rôles équivalents » (p. 524) –, on peut toutefois s'interroger au sujet de cette hypothèse théorique : quelle logique y a-t-il à favoriser un aîné pour ensuite en venir à une égalité stricte dans la fratrie ? Comme pour l'endogamie arabe, aux origines complexes et vue comme « résistance de l'indifférenciation dans un système patrilinéaire » (p. 585), il n'est peut-être pas impossible d'envisager une **patrilinéarité symétrisée** émergeant presque d'elle-même à partir d'une parenté indifférenciée avec une relative égalité entre les enfants. Puisque l'endogamie ne résulte pas du pôle patrilinéaire mésopotamien, un pôle proprement arabe pourrait être envisagé, bien que l'A. ne retienne pas cette éventualité en se fondant sur les quelques données nabatéennes de Petra et de Hegra au tournant de notre ère (p. 587-588). Plus à l'ouest, en Judée d'époques hellénistique et romaine, une patrilinéarité généalogique était déjà la règle selon notre étude dans *Smala* 1 – le moindre souci généalogique étant l'un des marqueurs distinguant l'Égypte ancienne de la Mésopotamie ancienne (p. 564) –, et la Judée semblait être influencée à la fois par la Babylonie et par les marges steppiques du Sud-Est. Dès lors, ce ne serait pas seulement la dynamique évolutive

des systèmes familiaux qui aurait fait la patrilinéarité communautaire moyen-orientale mais les systèmes de parenté dans leur propre évolution chez les nomades, la conquête arabo-musulmane se chargeant d'uniformiser les deux pôles pour n'en faire qu'un seul espace patrilinéaire communautaire endogame.

Le modèle théorique, qui énonce le passage de la famille souche à la famille communautaire par des interactions entre sédentaires patrilinéaires avec primogéniture et des nomades acquérant le trait patrilinéaire et l'adaptant à leur principe égalitaire pour en faire un système familial patrilinéaire symétrisé, doit donc être vérifié dans le tome II consacré à l'Afrique subsaharienne, à l'Amérique et à l'Océanie.

Christophe Lemardelé